

DEPARTEMENT : DIRECTION GENERALE
SERVICE : SECRETARIAT GENERAL
Contact : Wiot Aude
Fonction : Cheffe de service
Tél : 0496/56.65.35
e-mail : aude.wiot@inbw.be

Monsieur Léon WALRY
Bourgmestre
Maison communale
Rue De Brombais, 2
1315 INCOURT

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous informons que notre **Assemblée Générale** ordinaire du deuxième semestre se tiendra :

le **mercredi 21 décembre 2022 à 18h30** au **Monnet Innovation Center**
(1 avenue Jean Monnet - 1348 Louvain-la-Neuve, salle : auditorium)

Ordre du jour :

1. Formation du bureau de l'Assemblée
2. Plan stratégique 2020-2022 - évaluation 2022
3. Plan stratégique 2023-2025 - approbation
4. Prévisions financières - approbation
5. Questions des associés au Conseil d'administration
6. Approbation du procès-verbal de séance

Les éléments relatifs à la réunion (notes de synthèse et documentation) sont disponibles librement sur notre site internet via le lien: <https://www.inbw.be/assemblee-generale>.

Nous vous rappelons l'obligation qui vous est faite par l'article 1523-23 §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) de procéder endéans les 48 heures de la réception de la présente convocation à son affichage.

Conformément à l'article L1523-13 §1 du CDLD, la séance est **ouverte** à toutes les personnes domiciliées sur le territoire du Brabant wallon, Braine-le-Comte et les Bons Villers en qualité d'observateurs.

Nous prions votre **Conseil communal à se prononcer** sur la teneur des points de l'ordre du jour (en précisant que chaque conseiller dispose du droit d'exiger un vote séparé sur un ou plusieurs points qu'il désigne). A cette fin, nous envoyons par voie électronique au Directeur général un projet de délibération à nous transmettre dans les meilleurs délais, et à tout le moins avant l'Assemblée générale (par courriel à l'adresse direction@inbw.be).

Nous rappelons le **droit de vote libre** en séance des délégués pour l'ensemble des points en l'absence de délibération du Conseil, ainsi que leur droit de poser des **questions** écrites et orales au Conseil d'administration.

Conformément à l'article 10 de nos statuts sociaux, nous convoquons nous-mêmes nos délégués.

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration habituelle, et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre plus parfaite considération.



Christophe Dister
Président du Conseil d'administration